

La revue parents

POUR L'ENFANT VERS L'HOMME



PAGES SPECIALES

PYRENEES-ORIENTALES

*Liberté
égalité
fraternité*

Revue des parents 433

Décembre 2020



Dans ce numéro :

Edito	1
Reconstruire la République Laïque	2
Honorer Samuel Paty	4
Dans les lycées... déclaration liminaire au lycée Maillol	5
Dans les lycées... déclaration liminaire au lycée Picasso	5
La FCPE présente au 34ème colloque national de la FLAREP	6
Formations pour les adhérents de la FCPE66	6
Voir Venir Noël et ses flots de cadeaux !	7
<i>Liberté</i> , de Paul Eluard	8

EDITORIAL

Un spécial « Samuel Paty » pour une année 2020, elle-aussi, spéciale pour tous nos enfants.

En raison du confinement et de la fermeture des écoles, cette année 2020 aura été une année particulièrement inédite et extrêmement tourmentée pour l'ensemble des élèves et de leurs parents sur le territoire français. Personne n'aurait pu présager que nous allions vivre une telle année avec une école à la maison qui a permis de réinventer les rôles des acteurs de la communauté éducative.

De la même façon, l'épidémie Covid-19 de l'année 2020 aura permis de découvrir toutes les faiblesses du système scolaire actuel avec une école déclassée, qui tire de plus en plus les élèves vers le bas, et laisse sur le bord du chemin un nombre impressionnant d'élèves dits « décrocheurs ». Elle contribue ainsi au creusement des inégalités scolaires, sociales et culturelles chez nos enfants.

Puis, le dernier jour, juste avant les vacances d'automne, vendredi 16 octobre, nous découvrons toute l'horreur de l'assassinat de Samuel Paty, dans l'exercice de sa fonction d'enseigner à nos enfants. Notre fédération de parents d'élèves apporte tout son soutien aux enseignants. En défendant la liberté d'enseigner et d'instruire nos enfants, nous les encourageons à poursuivre leur mission dans ce sens, avec courage et abnégation. C'est le cœur de la République française qui a été touchée. Un enseignant assassiné c'est un attentat intolérable contre les valeurs de la République ; particulièrement contre la laïcité et la liberté d'expression que cet enseignant défendait. C'est un choc pour nous tous de savoir qu'on peut mourir en exerçant son métier, ce beau métier qui est celui d'enseigner aux enfants. Il est nécessaire d'expliquer aux enfants qui était Samuel Paty, les raisons horribles et honteuses qui ont conduit à cette mort terrifiante.

Il faut aussi expliquer les valeurs de notre République, : la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. Les enfants doivent comprendre que chaque citoyen doit indéniablement respecter ces valeurs qui définissent la République française. Un enseignant ne doit pas avoir peur d'instruire et de former un élève et d'enseigner les programmes.

Directeur de la Rédaction :
Rémy Landri
Rédacteur : Pascal Farines

Siège départemental :
Dans le lycée Léon Blum
15 avenue Paul Alduy
66 000 Perpignan

06.72.04.25.54
fcpe66@gmail.com
<https://66.fcpe-asso.fr/>

L'action pédagogique sur la laïcité est plus que jamais nécessaire. Tous les éducateurs, parents, enseignants, mouvements associatifs, ont obligation d'œuvrer ensemble pour faire vivre la laïcité. Il s'agit de donner corps à une démarche de coéducation, qui engage et rassemble la communauté scolaire autour de l'idéal laïque, principe plus actuel que jamais et point d'ancrage de notre société.

Pour que le souvenir de Samuel Paty perdure dans l'esprit de l'école que nous défendons, nous avons souhaité lui dédier ce numéro, très spécial, de nos pages départementales avec différentes formes d'hommage : les déclarations liminaires faites aux lycées Maillol et Picasso de Perpignan, le texte du Collectif laïque national « Reconstruire la République Laïque », le texte de notre vice-président Louis Klee « Honorer Samuel Paty », le poème Liberté de Paul Eluard. Vous trouverez également dans ce numéro un compte-rendu de notre présence au 34ème colloque national de la FLAREP auquel été invité notre autre vice-président Pascal Farines, ainsi que de nombreuses informations instructives sur les « Engins de Déplacement Personnels Motorisés » données par Jacky Morin, notre administrateur référent sécurité routière.

Cette année 2020 se termine donc, encore avec des secousses, et un reconfinement depuis le 30 octobre. Heureusement, sans fermeture des établissements, ce coup-ci, mais avec tellement de questionnements pour l'école. La nouvelle année 2021 se profile, avec beaucoup d'espoirs et d'espérances, comme si, nous avions pu tirer, enfin, les enseignements des difficultés et des échecs que nous venons de vivre. Les combats de l'école pour tous les élèves perdurent, et prennent en cette fin d'année un sens et une philosophie emplis d'une forme de bienveillance pour que chaque enfant y trouve vraiment sa place. Tout le travail reste cependant à mener, avec chacun des vous tous, parents d'élèves du 66.

Très bonne fêtes de fin d'année à vous tous, et à tous les enfants des Pyrénées-Orientales !

*Rémy Landri
Président FCPE 66*

Reconstruire la République Laïque

Après l'assassinat de Samuel Paty, enseignant de l'école de la République, le 16 octobre 2020, la tuerie du 29 octobre à Notre-Dame de Nice, vient nous rappeler les enjeux auxquels notre pays se trouve de nouveau confronté. Samuel Paty, enseignant d'Histoire-Géographie, était égorgé puis décapité devant son collège, dans un acte d'abjecte barbarie, par un islamiste de 18 ans, nourri au poison de l'extrémisme religieux, de la haine de la liberté de penser et de la haine de l'autre.

Le crime de Samuel Paty ? Avoir fait son métier, simplement, courageusement. Avoir, comme chaque année, illustré un cours d'Enseignement Moral et Civique sur la liberté de la presse par des caricatures. Parmi ces caricatures, celles publiées par Charlie, qui valurent à ses membres les plus éminents de mourir sous les balles d'autres fous de dieu. Samuel Paty, dont nous ne répéterons jamais assez le nom, était l'objet, depuis deux semaines de la vindicte de parents islamistes radicaux, qui avaient ameuté les réseaux salafistes et fréristes. Cette lapidation virtuelle s'est transformée en une

mise à mort bien réelle devant une administration et une police prises de court.

Cet acte d'une insupportable cruauté a précipité le martyr d'un homme de bien et plongé la France dans la peine et la colère. Cette colère semble salutaire ; le gouvernement et le Président de la République, après l'évolution encourageante amorcée par le discours du 2 octobre aux Mureaux, semblent avoir mesuré l'ampleur du péril qui guette notre pays. Ils annoncent et ont commencé à appliquer des mesures policières et judiciaires fortes. Le Collectif laïque national, qui depuis longtemps alertait les pouvoirs publics, souhaite que l'État s'attaque enfin aux menées séditionnelles de ceux qui prétendent imposer à la République leurs dogmes et préceptes asservissants.

Mais cette réaction, toute nécessaire qu'elle soit, ne suffira pas à combler les brèches qui ont été ouvertes dans la laïcité depuis près de quarante ans, par des gouvernements aveugles, indifférents, voire complaisants, influencés par les orientations communautaristes et concordataires prônées par l'UE et, en France, par certains milieux intellectuels et universitaires.

C'est tout l'édifice laïque qui est aujourd'hui à reconstruire, dans les institutions comme dans les esprits, dans les termes-mêmes énoncés par la Loi de Séparation du 9 décembre 1905, et dont le principe a été confirmé par la Constitution.

Il est temps d'en finir avec cette lente érosion de nos principes, sous les coups des jurisprudences accumulées par le Conseil d'État, contre la lettre et l'esprit de la Loi de 1905. Il est temps que l'ensemble du territoire français soit enfin uni sous une seule loi émancipatrice. Il est temps de constitutionnaliser les principes de la loi du 9 décembre 1905, définis aux articles 1^{er} et 2 de la loi de séparation des Églises et de l'État et notamment son article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

L'École laïque et républicaine est le creuset de la République, comme l'ont très bien compris ses adversaires et ses ennemis mortels. Il est temps de constater une fois pour toutes l'échec des dérives multiculturalistes au sein de l'école, le danger du dualisme scolaire, pour réhabiliter la formation du citoyen par l'apprentissage des savoirs disciplinaires. Il est temps de former les maîtres pour en refaire des hussards noirs de la République laïque, et non des animateurs prêchant un « vivre ensemble » inconsistent.

Le Collectif ne peut passer sous silence la dérive d'une partie des associations et des syndicats jadis progressistes, de partis et mouvements politiques de droite comme de gauche, qui les a conduits soit à nier les dangers de l'islamisme, soit à pactiser avec lui par angélisme ou par clientélisme électoral. À cette dérive, un organisme institutionnel comme l'Observatoire de la Laïcité a prêté son concours en substituant l'interconvictionnalité à la laïcité, en réduisant le concept de « liberté de conscience » à la seule « liberté de croire ou de ne pas croire ». Cet organisme dépendant du Premier ministre est allé jusqu'à prendre le parti des adversaires de la laïcité, de tribune en préface, de critiques des laïques les plus respectés en tweets incontrôlés.

Des efforts de longue haleine doivent être soutenus par des paroles et des actes publics cohérents et respectueux de nos principes constitutionnels et de nos lois. Le Collectif a dénoncé et dénonce encore toutes les entorses faites quotidiennement à nos principes, dans les communes, les départements, les régions, les services de l'État. Assez de

participation des élus à telle ou telle fête religieuse, assez d'inaugurations de lieux de prière, assez d'adjoints aux délégations incluant « les cultes », assez de contournements permanents de la loi de séparation pour financer les cultes... Si la laïcité se manifeste par l'autorité éclairée de l'État et la lutte frontale contre la barbarie islamiste, elle ne reconquerra les cœurs que par le respect par tous, élus et hauts-fonctionnaires en tête, de ses principes et de ses pratiques ; par la concrétisation pour tous des promesses de la République.

Le Collectif reste préoccupé que la construction, sous l'égide des pouvoirs publics, d'un « islam de France » étranger au principe de laïcité, fasse entrer dans ses instances des personnages appartenant ou ayant appartenu à la mouvance islamiste.

La laïcité est LE principe émancipateur de notre temps, contrairement à ce que veulent nous faire croire depuis quarante ans ses ennemis, mais aussi ses faux-amis qui l'empoisonnent à coup d'adjectifs doux, d'interconvictionnalité ou de coexistence. Seule la laïcité est capable de nous mener sur le chemin de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

L'événement terrible qui vient de nous frapper nous oblige, en l'honneur et en mémoire de Samuel Paty, à relever le défi d'une laïcité pleine et entière, seule à même d'assurer la paix civile.

Nous en appelons à tous les acteurs de la société civile et politique, aux responsables associatifs et syndicaux, aux enseignants, aux citoyens de la République à quelque niveau de responsabilité qu'ils se trouvent, afin qu'ils se sentent redevables de la transmission des principes républicains, qui ont conduit, au travers des âges et des luttes, à l'émancipation du peuple français.

Monsieur le président de la République, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les représentants du Peuple et les élus territoriaux, le temps des arrangements et des concessions est révolu. Il faut, et nous nous y employons de longue date, redonner aux Français la fierté de leur modèle émancipateur et fraternel.

Fait à Paris, le 04 novembre 2020.

Le Collectif laïque national

Honorer Samuel Paty

La tragédie de l'assassinat par décapitation du professeur d'histoire-géographie Samuel Paty nous révèle l'ampleur des failles et des non-dits de notre modèle scolaire.

Dans une tribune publiée dans le journal Le Monde du 28/10/2020, Raphaël Glucksmann titre « L'intégrisme islamiste a bénéficié d'une myriade d'aveuglements volontaires ». Il précise « Où avons-nous failli ? ».

Ce meurtre signifie le déni absolu des valeurs transmises par notre système éducatif.

Nous devons honorer non seulement la mémoire mais aussi l'action éducative de Samuel Paty.

Ces questionnements nous pouvons nous les poser en tant que parents d'élèves comme en tant que leurs représentants. Quelles sont les principes que nous pourrions affirmer avec plus de force que nous ne le fîmes précédemment ?

L'école apparaît plus que jamais comme le lieu de la fabrique des citoyens d'une démocratie libre, laïque et pluraliste.

Elle transmet des savoirs et non des croyances. Elle apprend à apprendre, elle apprend à comprendre, dans le cadre de programmes scolaires. Ceux-ci ne sont pas définis individuellement par chaque enseignant mais par le Conseil supérieur des programmes, qui est un organe pluraliste.

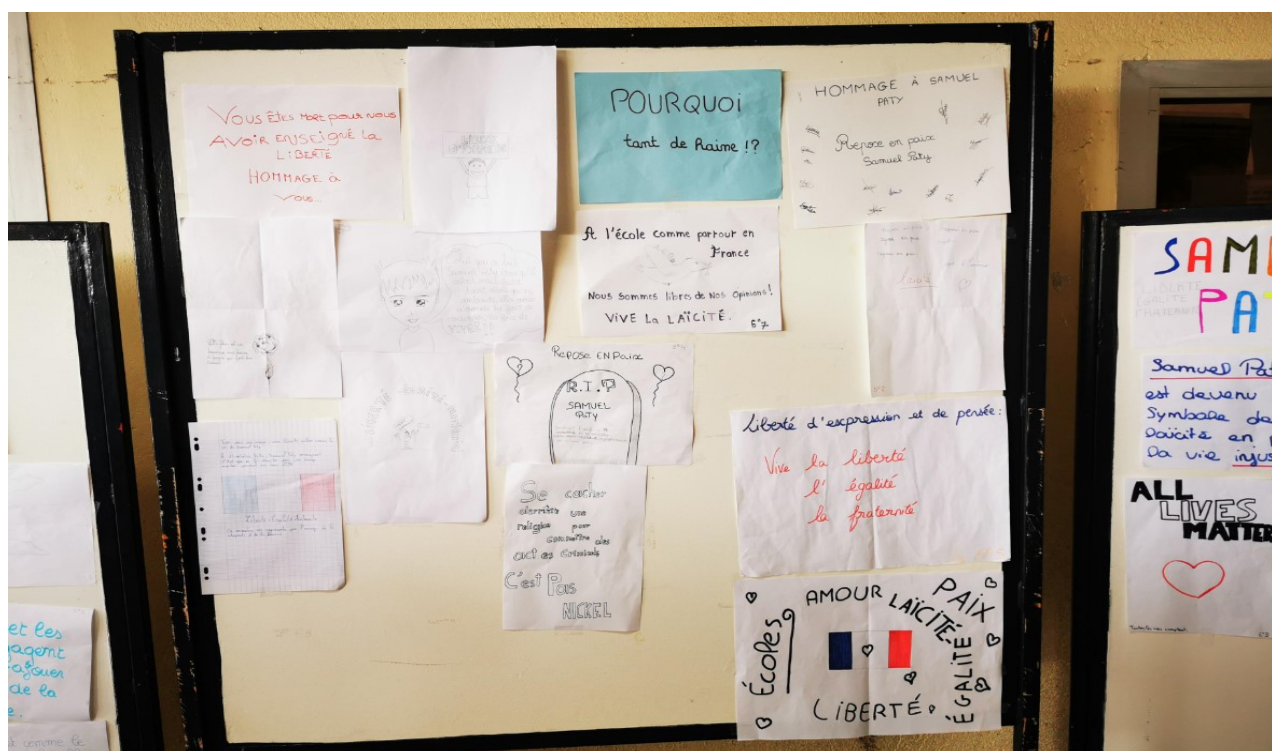
L'enseignant transmet les savoirs de sa spécialité selon des modalités de son autonomie pédagogique. Les parents n'ont pas vocation à intervenir dans ces processus sauf par leurs suffrages lors des élections. Leur consentement aux règles de la Vème République inscrit leur complémentarité avec le système scolaire, tout comme les identités locales, régionales et issues des immigrations s'inscrivent dans la République.

Ces règles s'imposent à tous les protagonistes de l'école. Les parents respectent l'enseignant en tant que professionnel formé. L'enseignant respecte l'élève en tant que personne et en tant que citoyen en formation et les parents comme acteurs de la complémentarité avec l'école. Nous nous inscrivons bien dans le cadre d'un contrat républicain. Chacun des protagonistes doit pouvoir accéder aux procédures de dialogue qui permettent de réduire les conflits.

En conclusion, nous défendons depuis longtemps le principe de bienveillance. Elle doit caractériser non seulement les rapports entre les élèves et les enseignants mais aussi entre les parents et les enseignants. L'école est aussi un lieu d'apprentissage du vivre ensemble.

Louis Klee

Vice-président de la FCPE 66



Hommage à Samuel Paty : réflexions des élèves, au collège Pau Casals de Cabestany le 6 novembre 2020

Dans les lycées... : déclaration liminaire au CA du lycée Maillol (6 novembre 2020)

Le Conseil Local FCPE du Lycée Maillol exprime toute sa compassion à la famille de Samuel Paty, enseignant lâchement assassiné le 18 octobre dernier, ainsi que toute son indignation et son dégoût face à cette horreur.

Nous affirmons notre profond rejet de la barbarie et de l'obscurantisme.

Cet assassinat est de fait un attentat intolérable contre les valeurs de la République et plus particulièrement la laïcité et la liberté d'expression que cet enseignant défendait.

C'est un choc terrible, inadmissible et insupportable de savoir que l'on peut mourir en enseignant aux enfants.

Nous apportons tout notre soutien à la famille, aux enseignants et les invitons à poursuivre leur mission avec courage.

Les services de l'état doivent réaffirmer avec force les missions de l'école afin de protéger l'ensemble du corps enseignant.

La co-éducation et le travailler ensemble doivent être le leitmotiv qui rassemble les enseignants, les parents et les personnels qui travaillent dans l'objectif commun que nos enfants apprennent dans une école laïque et gratuite, celles de tous les enfants.

L'école est un sanctuaire de la république elle doit rester intouchable !

En complément à cette déclaration, nous demandons à tous les enseignants de rester vigilants à la moindre manifestation mettant en cause la laïcité et la liberté d'expression, de ne surtout pas les banaliser et de les faire remonter à la direction du lycée. A elle, de décider de la suite à donner à de tels agissements mais nous souhaitons qu'ils soient traités avec la plus grande fermeté, y compris judiciaire, car ils peuvent cacher des comportements contraires à nos libertés dans l'entourage de l'élève. Elle montrera ainsi aux enseignants de notre lycée qu'ils sont totalement soutenus et aux élèves que dans l'école de la république la liberté de pensée et la laïcité sont incontournables.

Enfin nous tenons à nous élever contre les déclarations de Richard Ferrand, quatrième personnage de l'état, qui a remis en cause la place des parents au sein de l'école et nous réitérons à nouveau notre profond attachement à la co-éducation et la place que les parents doivent avoir dans toutes les instances de nos écoles, collèges et lycées...

Les parents d'élèves FCPE, élus, du lycée Maillol

Dans les lycées... : déclaration liminaire au CA du lycée Picasso (4 novembre 2020)

Les parents délégués FCPE se réjouissent que, malgré la situation, les enfants aient pu reprendre les cours.

Cependant, ils regrettent que les efforts de l'établissement n'aient pas permis une rentrée sécurisée pour les élèves et a fortiori leurs parents, tout comme pour les enseignants ainsi que pour les personnels.

Sur le Lycée Pablo Picasso, contrairement aux directives floues données par le Ministre de l'Éducation Nationale, la rentrée s'est faite :

- **sans** rentrée et sortie décalées, pour éviter les flux d'élèves,
- **sans** classes attribuées pour éviter la circulation des élèves dans l'établissement,
- **sans** récréations modifiées pour se préserver des contacts,
- **sans** aucune adaptation des salles de classe par rapport aux effectifs d'élèves souvent pléthoriques,

- **sans** aucune distanciation lors de l'attente et des prises de repas à la cantine...

D'autre part, par rapport au **plan Vigipirate** et la mise en œuvre du niveau ultime "**Alerte attentat**" nous avons constaté qu'aucune sécurisation n'était apportée par la police ou les militaires aux abords du Lycée.

Nous demandons qu'une réponse rapide soit apportée aux différents points cités.

En outre, nous portons à la connaissance du Conseil d'Administration que nous nous solidarisons pleinement avec les Syndicats Enseignants du Lycée Pablo Picasso, signataires de la "Lettre aux élèves et à leurs parents" dénonçant les conditions de rentrée.

Les parents d'élèves FCPE, élus, du lycée Picasso

La FCPE 66 présente au 34ème Colloque National de la FLAREP



Le samedi 17 octobre, la FCPE 66, par l'intermédiaire de son vice-président Pascal FARINES, était présente au 34^{ème} Colloque National de la FLAREP (Fédération pour les Langues Régionales dans l'Enseignement Public). Ce Colloque se déroulait dans le cadre de l'Université de Perpignan, UPVD, et avait pour thème : « **Plurilinguisme et Immersion – Planifier le développement du bilinguisme à l'école** ».



Pendant deux jours les représentants de toutes les langues régionales de France : alsaciens, basques, bretons, corses, niçois, savoyards, occitans... ont été accueillis par les Catalans. Les différents débats et prises de parole ont fait

ressortir la diversité et la disparité de traitement des langues régionales que ce soit par les Régions ou par l'état français à travers le Ministère de l'Éducation Nationale.

La FCPE 66 était invitée à participer à une table ronde, modérée par Mònica PALAU, professeure de Catalan, qui traitait du **rôle des parents d'élèves et des syndicats dans le développement de l'enseignement bilingue**.

Les différents échanges avec des représentants des principaux syndicats d'enseignants et des associations de parents « d'écoles catalanes » ont mis en exergue la chance et l'importance qu'avait la FCPE qui, par son statut fédéral, pouvait aborder ces problématiques au cours de ses divers regroupements nationaux avec les délégués des différents départements concernés par l'enseignement bilingue.



Formations pour les adhérents de la FCPE 66

La FCPE 66 reprend ses formations des parents d'élèves adhérents par l'intermédiaire de Cécile Lacapère, nouvelle responsable des formations.

Plusieurs formations ont été diligentées en novembre 2020 :

- Le conseil d'école,
- Le conseil d'administration,
- Le conseil de classe,
- Le conseil de discipline.

D'autres vont être prochainement proposées :

- Le budget,
- La dotation horaire globale (DHG),
- L'orientation post Bac/post 3ème,
- la commission d'appel.

N'hésitez pas à participer à ces formations, souvent prévues sur des durées courtes, et de manière interactives, pour permettre d'être des parents d'élèves experts dans les différentes instances !

Voici venir Noël et ses flots de cadeaux !

Les engins de déplacements personnels motorisés sont de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien, mais ce doit être de façon raisonnée dans une circulation apaisée en prenant en compte tous les usagers, des trottoirs, comme de la chaussée. Lorsque vous dotez votre progéniture d'un engin à motorisation électrique, ne serait-il pas utile de lui rappeler la Loi qui régit les déplacements en trottinette, hover-board..., et autres types d'EDPM, (Engin de Déplacements Personnels Motorisés) ?

Notre envie de leur donner plus de libertés individuelles ou collectives de déplacements, peut s'avérer coûteuse, voir dangereuse, que ce soit pour votre enfant ou pour les autres et pour votre économie aussi ! (De 35 à 1500€ d'amende) ...

D'abord, pour tous les véhicules électriques sont concernés, trottinette, monoroue, gyropode, hoverboard... il est obligatoire :

- d'emprunter les bandes ou pistes cyclables, ou de rouler, à défaut, sur les rues ou routes limitées à 50km/h ou moins.
- aux feux tricolores, d'être dans les sas autorisés, comme les deux roues,
- de stationner sur les trottoirs aux emplacements adaptés, ou, à défaut, laisser libre circulation aux autres usagers à pieds, ou fauteuils roulants, poussettes, ...
- d'emprunter hors agglomération, les voies vertes ou cyclables, ou tout équipement adapté.

L'équipement de l'engin doit être dûment doté :

- d'un système de freinage adapté,
- de feux de position avant et arrière, catadioptriques à l'arrière et de chaque côté,
- d'un avertisseur sonore... !

Le conducteur d'EDPM, quel que soit son âge, est civilement responsable. Il doit être couvert par une assurance responsabilité civile, qui couvre les éventuels dommages matériels ou corporels pour lui comme pour autrui. Il doit, pour sa propre sécurité, avoir des gants adaptés et un casque correctement fermé vivement est recommandé. Les blessures à la tête, et aux articulations représentent 25 à 30% des accidents constatés, entraînant souvent des ITT de plus de 28 jours.



Il est **TOTALEMENT** interdit :

- de rouler sur les trottoirs au-delà de 6 km/h,
- de transporter des marchandises, ou une autre personne,
- d'avoir en main son téléphone,
- de porter un casque audio, et autres oreillettes ou kit main libre,
- de conduire son engin en ayant pris des produits addictifs (drogues, alcool, ...),
- de conduire n'importe lequel de ces EDPM avant l'âge de 12 ans,
- de rouler sans les feux allumés, de jour comme de nuit.

Il faut penser que dès que l'on utilise un EDPM on partage l'espace routier !

Enfin, un dernier rappel : la vitesse maximale de ces engins motorisés à déplacement électrique est fixée, par la loi, à 25 km/h. Tout engin non conforme est automatiquement saisi. En cette période hivernale, il est **recommandé** de porter des vêtements clairs ou réfléchissants pour être visible et surtout vu !!!

Jacky Morin

Administrateur de la FCPE66 Référent Sécurité Routière

LIBERTÉ

Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable sur la neige
J'écris ton nom

Sur toutes les pages lues
Sur toutes les pages blanches
Pierre sang papier ou cendre
J'écris ton nom

Sur les images dorées
Sur les armes des guerriers
Sur la couronne des rois
J'écris ton nom

Sur la jungle et le désert
Sur les nids sur les genêts
Sur l'écho de mon enfance
J'écris ton nom

Sur les merveilles des nuits
Sur le pain blanc des journées
Sur les saisons fiancées
J'écris ton nom

Sur tous mes chiffons d'azur
Sur l'étang soleil moisi
Sur le lac lune vivante
J'écris ton nom

Sur les champs sur l'horizon
Sur les ailes des oiseaux
Et sur le moulin des ombres
J'écris ton nom

Sur chaque bouffée d'aurore
Sur la mer sur les bateaux
Sur la montagne démente
J'écris ton nom

Sur la mousse des nuages
Sur les sueurs de l'orage
Sur la pluie épaisse et fade
J'écris ton nom

Sur les formes scintillantes
Sur les cloches des couleurs
Sur la vérité physique
J'écris ton nom

Sur les sentiers éveillés
Sur les routes déployées
Sur les places qui débordent
J'écris ton nom

Sur la lampe qui s'allume
Sur la lampe qui s'éteint
Sur mes maisons réunies
J'écris ton nom

Sur le fruit coupé en deux
Du miroir et de ma chambre
Sur mon lit coquille vide
J'écris ton nom

Sur mon chien gourmand et tendre
Sur ses oreilles dressées
Sur sa patte maladroite
J'écris ton nom

Sur le tremplin de ma porte
Sur les objets familiers
Sur le flot du feu béni
J'écris ton nom

Sur toute chair accordée
Sur le front de mes amis
Sur chaque main qui se tend
J'écris ton nom

Sur la vitre des surprises
Sur les lèvres attentives
Bien au-dessus du silence
J'écris ton nom

Sur mes refuges détruits
Sur mes phares écroulés
Sur les murs de mon ennui
J'écris ton nom

Sur l'absence sans désir
Sur la solitude nue
Sur les marches de la mort
J'écris ton nom

Sur la santé revenue
Sur le risque disparu
Sur l'espoir sans souvenir
J'écris ton nom

Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer

LIBERTÉ !

Paul Eluard